

Association pour la Formation des Organistes des Eglises Protestantes

Septembre 2025

ACCORD

ENTRE

1. l'Association pour la Formation des Organistes des Églises Protestantes (AFORGEp)

2. La Paroisse / le Consistoire* de

3. Mme, M.....né(e) le

Adresse.....

Code Postal.....Ville..... Téléphone

* Rayer la mention inutile

Les trois parties énoncées ci-dessus ont convenu et accepté ce qui suit :

❖ l'élève

Mlle, Mme, M..... se déclare prêt(e) à suivre une formation qui lui permettra le moment venu de rendre un service d'organiste à l'Église (dans sa paroisse ou ailleurs). L'élève s'engage à suivre régulièrement les cours de l'ÉCOLE D'ORGUE PROTESTANTE (cours individuels, cours collectifs et audition de classe) et à payer dans les délais les frais dus à l'AFORGEp.

❖ la paroisse (ou le Consistoire)

s'engage à soutenir l'élève en question par le versement annuel à l'AFORGEp d'une contribution s'élevant à **287 €** pour l'année scolaire sur une période de 3 ans reconductible, si les 3 parties le jugent nécessaire.

❖ l'AFORGEp

s'engage à dispenser un enseignement qualifiant l'organiste pour le service liturgique.

Le présent accord entre en vigueur après les 4 premiers cours d'orgue qui sont considérés comme une période d'essai. Si à l'issue de cette période d'essai, l'élève décidait d'arrêter les cours, l'AFORGEp lui rembourserait les frais d'écologie correspondant aux cours restant dans le trimestre. Cet accord ne vaut que pour la formule **Intégrale**.

À....., le.....

Signatures:

Élève
(ou représentant légal)

Paroisse/Consistoire
(Président du CP)

Direction
de l'École d'Orgue Protestante

AFORGEp 1b, quai St Thomas BP 80022 67081 Strasbourg Cedex
03 88.25.90.37 aforgep@uepal.fr www.aforgep.org